

Côte d'Ivoire

Contexte macroéconomique et politique

Key statistics	
Croissance (annuelle) du PIB (2007-2017)	5.5%
Croissance du PIB (annuelle, par habitant) (2007-2017)	3.0%
Croissance (annuelle) des émissions de CO ₂ (2007-2017)	-0.5%
Croissance des émissions de CO ₂ (annuelle, par habitant) (2007-2017)	-2.9%
Principal combustible; part correspondante des émissions de CO2 (2017)	Biocombustibles, 74.0%
Sources d'énergies renouvelables non combustibles ; part de la consommation d'énergie primaire (2017)	1.3%
Autosuffisance énergétique totale (%) (2017)	99.0%
Part de la population ayant accès à l'électricité (2018) SDG 7.1.1	67.0%
Part de la population ayant accès à des combustibles non-polluants pour cuisiner (2018) SDG 7.1.2	29.0%
Ratio impôts/PIB (2017)	17.9%

Sources spécifiées dans la brochure TEU-SD.

Entre 2007 et 2017, le PIB de la Côte d'Ivoire a progressé en moyenne de 5.5 % par an au total, et de 3.0 % par habitant. Au cours de la même période, les émissions de CO2 liées à l'énergie ont baissé de 0.5 % par an au total, et de 2.9 % par habitant. Les biocombustibles représentaient 74,0% des émissions de CO2 liées à la consommation d'énergie en 2017, contre 84,8% en 2007, tandis que le gaz naturel, le principal combustible fossile, représentait 11,1%, contre 7,0% en 2007. Les sources d'énergies renouvelables combustibles, principalement l'énergie hydroélectrique en Côte d'Ivoire, représentaient 1.3 % de consommation d'énergie primaire en 2017, contre 1.5 % en 2007. La Côte d'Ivoire est un importateur net de pétrole brut et un exportateur net de produits pétroliers. Près des deux tiers de sa population a accès à l'électricité mais moins d'un tiers à des combustibles nonpolluants pour cuisiner.

Le gouvernement de Côte d'Ivoire s'est engagé à poursuivre sa politique de

réduction des émissions, en mettant l'accent sur le développement des énergies renouvelables dans sa première contribution déterminée au niveau national (CDN). Dans cette CDN, la Côte d'Ivoire a fixé un objectif de réduction des émissions de GES de 28 % d'ici 2030 par rapport au scénario de politiques inchangées. Le ratio impôts/PIB de la Côte d'Ivoire, de 17.9 %, est inférieur aux moyennes¹ OCDE et ALC de respectivement 33.9 % et 22.8 %, et supérieur à la moyenne Afrique de 17.2 %.

Impôts et subventions à la consommation d'énergie

La Côte d'Ivoire n'est pas dotée d'une taxe carbone à proprement parler, ni d'un système d'échange de droits d'émission de CO₂. Toutefois, elle prélève des taxes sur l'énergie, et notamment :

- Des droits d'accise sur les produits pétroliers : essence, gazole et kérosène.
- Une taxe municipale sur la consommation d'électricité résidentielle et commerciale.
- Une taxe sur la consommation d'électricité et une redevance d'électrification rurale.

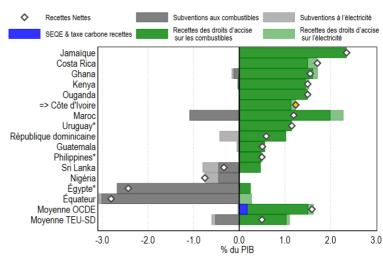
¹ Les moyennes entre les pays se réfèrent à la moyenne simple et non pondérée.

Recettes nettes des taxes énergétiques, 2018

Les recettes nettes des taxes énergétiques représentent une estimation ascendante du produit net généré par les taxes, diminué des subventions à la consommation d'énergie.

Les recettes nettes des taxes énergétiques en Côte d'Ivoire représentaient 1.2 % du PIB en 2018, et apporte une contribution positive à la mobilisation des ressources intérieures dans la mesure où les taxes sont supérieures aux subventions. Par rapport aux autres pays examinés dans le rapport TEU-SD et aux pays de l'OCDE :

 Les recettes provenant des droits d'accise sur les combustibles et sur l'électricité, en pourcentage du PIB, sont inférieures à la moyenne de l'OCDE et similaires à la moyenne des pays TEU-SD.



* Depuis 2018, l'Égypte a supprimé la plupart des subventions sur la consommation d'énergie et les Philippines ont mis en œuvre une réforme fiscale majeure. En Uruguay, certains combustibles comme le diesel attirent la TVA, mais pas une accise.

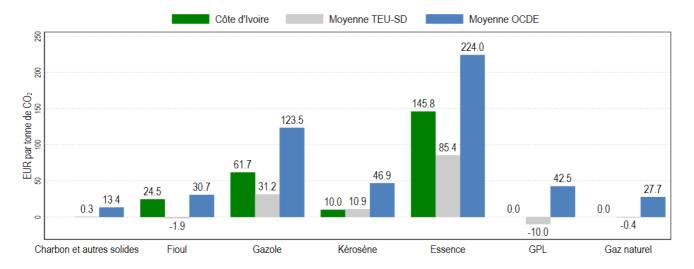
♦ Il n'existe pas de subventions en faveur des combustibles ou de l'électricité, soit une situation analogue à la moyenne de l'OCDE et comparable à la plupart des pays TEU-SD.

Évolutions récentes : Depuis qu'elle est devenue partenaire technique du Partenariat pour le développement des marchés carbone de la Banque mondiale en 2017, la Côte d'Ivoire s'emploie à mettre en œuvre un projet visant à analyser le potentiel d'un mécanisme national de tarification du carbone afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions fixés dans sa CDN dans le cadre de l'Accord de Paris.

Taux effectifs moyens d'imposition du carbone par combustible, 2018

Le taux effectif d'imposition du carbone (TEC) est le prix total qui s'applique aux émissions de CO₂ provenant de la consommation d'énergie sous l'effet des taxes et des échanges de droits d'émission, déduction faite des subventions aux combustibles. Un TEC plus élevé encourage les consommateurs et les producteurs à utiliser des sources d'énergie plus propres ou à réduire leur consommation d'énergie, ce qui évite des émissions de CO₂ et une pollution locale, tandis que les taxes et les enchères de permis d'émission augmentent les recettes.

- ♦ Le gaz naturel, le kérosène et le GPL utilisés dans le secteur de l'électricité, résidentiel et commercial, sont soumis aux TEC les plus faibles. Il n'y a pas de consommation de charbon signalée. Les secteurs précédents génèrent respectivement 9.5 % et 53.7 % des émissions de CO₂ de la Côte d'Ivoire provenant de la consommation d'énergie.
- ♦ Le gazole et l'essence, les principaux combustibles utilisés pour le transport routier, et le fioul essentiellement utilisé dans l'industrie supportent les TEC les plus élevés. Les secteurs précédents représentent respectivement 8.0 % et 20.1 % des émissions de CO₂ de la Côte d'Ivoire provenant de la consommation d'énergie.



Les taux effectifs d'imposition du carbone appliqués par la Côte d'Ivoire sont bas par rapport à la moyenne de l'OCDE, hormis le taux sur le fioul. Par comparaison avec d'autres pays TEU-SD :

♦ Le TEC est élevé pour le fioul, le gazole, l'essence et le GPL par rapport à la moyenne TEU-SD.

Le TEC sur le kérosène et le gaz naturel est similaire à la moyenne TEU-SD.

Potentiel de recettes représenté par la réforme des prix du carbone

De combien les recettes fiscales augmenteraient-elles si les TEC étaient portés à 30 EUR/tCO2 pour l'ensemble des combustibles fossiles ? Le jalon de 30 EUR est une estimation basse des dommages climatiques causés par chaque tonne de CO₂ émise. Un programme de réforme équitable est essentiel pour faire en sorte que les groupes vulnérables, qui sont souvent touchés de façon disproportionnée par le changement climatique, auront accès à une énergie propre.

La Côte d'Ivoire pourrait augmenter ses recettes fiscales en engageant une réforme du prix du carbone. L'augmentation potentielle qui correspond à 0.4 % du PIB si les TEC étaient portés au taux de référence de 30 EUR/tCO2 pour tous les combustibles fossiles est proche de la moyenne de l'OCDE et légèrement inférieure à la moyenne TEU-SD. Comme la moyenne de l'OCDE et la plupart des pays TEU-SD, la Côte d'Ivoire ne subventionne pas la consommation d'énergie.

